

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 7 AVRIL 2025 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC, À 20H00

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., LL.B. président
Le Conseiller Lior Azerad
Le Conseiller Sidney Benizri
La Conseillère Dida Berku, B.C.L.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA
La conseillère Andee Shuster

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Jonathan Shecter, directeur général
M^e Pascalie Tanguay, greffière, agissant à titre de secrétaire de réunion
M. Darryl Levine, directeur, Affaires publiques et communications

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Avant la réunion de ce soir, le maire Brownstein a souhaité la bienvenue au public.

DÉCLARATION DU MAIRE

Avant la période de questions, le maire Brownstein a commenté la manifestation au centre commercial Cavendish, qui a causé du bruit et des nuisances à la communauté. Il a mentionné avoir communiqué avec le commandant du poste 9 ainsi qu'avec les propriétaires du centre commercial et on leur a demandé de quitter; mais le commandant a précisé qu'il s'agissait d'un espace privé permettant l'accès au public. Le maire a réaffirmé que la Ville de Côte Saint-Luc ne tolère aucune occupation illégale ou nuisance.

Il a également rendu hommage à Bernard Gotlieb, un bénévole de longue date de notre communauté qui s'est toujours impliqué malgré son état de santé.

Le conseiller Cohen a ensuite fait part de la décision rendue par la Cour d'appel du Québec sur l'appel interjeté par le gouvernement contre le projet de loi 40 contesté par l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Cette décision renforce le droit de la communauté anglophone à gérer et à contrôler ses établissements.

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Une vidéo a été présentée pour promouvoir la justice, le souvenir, la liberté culturelle et l'inclusion. Cette vidéo a été présentée pour remercier la nation Kanien'kehá:ka.

RÈGLES DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Un enregistrement audio a été diffusé pour rappeler au public les règles de la période de questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS¹

La période de questions a débuté à 20h16 pour se terminer à 20h23. Deux (2) personnes ont soumis des questions et toutes les questions ont reçu une réponse.

1) Bernie Band

Question: Les vCOP demandent un véhicule marqué / rayé. Ils conduisent actuellement une vieille camionnette blanche des travaux publics.

Réponse: Le conseiller Erdelyi a confirmé que la ville est consciente de la situation des véhicules. La ville recherche une solution à long terme pour l'ensemble de son parc automobile. Il s'entretiendra avec le conseiller Sebag de la possibilité d'un « car sharing ».

Le conseiller Erdelyi demandera également que la camionnette blanche soit rayée de façon qu'elle ressemble à un véhicule vCOP et non à un véhicule des travaux publics.

2) Essie Amiga

Question: La résidente est promeneuse de chiens et le nouveau règlement stipule que l'on ne peut promener que deux chiens à la fois. Elle demande qu'un permis spécial soit créé afin que les « promeneurs de chiens professionnels » puissent continuer à travailler comme ils le faisaient jusqu'à présent.

Réponse : La conseillère Cohen confirme que oui, il y aura un permis spécial à acheter pour les « promeneurs de chiens professionnels ».

La conseillère Cohen a demandé à la greffière Me Tanguay de vérifier si les employés au comptoir de l'hôtel de ville sont au courant de l'existence du « permis de promenade de chiens » et s'ils en ont vendu jusqu'à présent.

250401

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2025

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc adopte, par la présente, l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 7 avril 2025 à 20h00, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250402

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 10 MARS 2025 À 19H50

¹ Pour plus de détails sur la question posée et la réponse donnée, veuillez regarder la Vidéo de la séance sur la page YouTube de la Ville de Côte Saint-Luc.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, daté du 10 mars 2025 à 19h50, soit et est adopté, par la présente, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250403

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 10 MARS 2025 À 20H00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, daté du 10 mars 2025 à 20h00, soit et est adopté, par la présente, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250404

**RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL POUR
MARS 2025**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour mars 2025 soient et sont, par la présente, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250405

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2025 AU
31 MARS 2025**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} mars 2025 au 31 mars 2025, pour un montant total de 24 789 005,75\$ en fonds canadiens;

QUE le certificat du trésorier n° 25-0064 daté du 1^{er} avril 2025 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250406

RÈGLEMENT 2652 INTITULÉ : « RÈGLEMENT INSTITUANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS MENSTRUELS DURABLES » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2652 intitulé : « Règlement 2652 instituant un programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables et de produits menstruels durables » soit et est, par la présente, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250407

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2653 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2653 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2635 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 386 000 \$ Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE RESURFAÇAGE DE RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Erdelyi a donné avis de motion que le projet de règlement 2653 à être intitulé : « Règlement 2653 abrogeant le règlement 2635 autorisant un emprunt de 1 386 000 \$ y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Erdelyi a mentionné l'objet du règlement 2653 à être intitulé : « Règlement 2653 abrogeant le règlement 2635 autorisant un emprunt de 1 386 000 \$ y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc ».

250408

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2653 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2653 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2635 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 386 000 \$ Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE RESURFAÇAGE DE RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Erdelyi a déposé le projet de règlement 2653 intitulé : « Règlement 2653 abrogeant le règlement 2635 autorisant un emprunt de 1 386 000 \$ y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc ».

250409

**RESSOURCES HUMAINES – PARCS & RECRÉATION – EMBAUCHE DES
EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLANCS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie l'embauche des employés auxiliaires cols blancs dont les noms figurent sur le document intitulé "Auxiliary Employees – White Collars – Hiring" daté du 31 mars 2025 et que les conditions d'emploi desdits employés seront conformes aux conditions de la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 25-0062 daté du 31 mars 2025 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250410

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR L'AUTORISATION DU RÈGLEMENT
HORS DE COUR DANS LE DOSSIER 500-17-122615-225**

ATTENDU QUE des négociations sont intervenues entre les parties dans le cadre du dossier judiciairisé 500-17-122615-225;

ATTENDU QUE ces négociations ont abouties à une entente de règlement;

ATTENDU QUE les Services juridiques de la Ville de Côte Saint-Luc recommandent d'accepter cette entente;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE cette résolution abroge la résolution numéro 250320;

QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc («Conseil») approuve, par la présente, l'entente de règlement hors de Cour;

QUE le Conseil autorise la greffière à signer tous les documents nécessaires afin de formaliser l'entente au nom de la Ville.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250411

**TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE
DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE (ACDC) DE RECYC-QUÉBEC ET
ENGAGEMENT À EN RESPECTER LES EXIGENCES**

ATTENDU QUE Recyc-Québec a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (« Programme ») pour lequel la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite déposer un projet d'acquisition de bacs de comptoir et de bacs bruns roulants (« Projet »);

ATTENDU QU'afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme, l'ensemble des exigences du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à Recyc-Québec;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc autorise Beatrice Newman, Directrice des Travaux publics, ou Isabella Pietracupa, Agente technique en développement durable, à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Ville auprès de Recyc-Québec eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y liés;

QUE la Ville s'engage à :

- Respecter l'ensemble des conditions et des exigences du Programme dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

- Obtenir les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

- Effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population, jusqu'à la fin du Projet;

- Confirmer que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles visées;

- Demeurer propriétaire des équipements acquis et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant une période d'au moins 5 ans à compter de leur acquisition;

- Transmettre à Recyc-Québec un rapport de reddition de comptes annuel et final, au plus tard le 30 septembre 2025;

- Prendre en charge la partie du Projet non financée par Recyc-Québec, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250412

TRAVAUX PUBLICS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN ABRI (K-49-25)

ATTENDU que la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat pour l'achat et l'installation d'un abri pour les Travaux Publics;

ATTENDU que la Ville a demandé des cotations à des fournisseurs et en a reçu trois (3);

ATTENDU que la cotation la plus basse conforme a été reçue de Catalogna Construction / 9372-2171 Québec Inc.;

ATTENDU que conformément à l'article 13 du règlement 2497 de la Ville intitulé: «Règlement sur la gestion contractuelle», la Ville est autorisée à octroyer un contrat de gré à gré pour un montant compris entre 25 000 \$ et le seuil des appels d'offres publics, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat à Catalogna Construction / 9372-2171 Québec Inc. pour l'achat et l'installation d'un abri pour les Travaux Publics, pour un montant de 67 050,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Ville peut envisager un montant de 5 000,00\$ plus les taxes applicables pour d'éventuels imprévus, si nécessaires, qui devront être approuvés selon les procédures de la Ville;

QUE les dépenses décrites seront financées intégralement à partir d'un prêt sans intérêt du fonds de roulement de la Ville;

QUE la Ville s'engage à fournir chaque année, à même ses fonds généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement;

QUE la durée de remboursement ne dépassera pas cinq (5) ans;

QUE le certificat du trésorier no. 25-0060 a été émis le 27 mars 2025 par le trésorier de la Ville attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250413

LOISIRS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO. 250331 ADOPTÉE LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 10 MARS 2025 OCTROYANT UN CONTRAT POUR DES SERVICES DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION D'URGENCE LIÉS À L'INONDATION DU BÂTIMENT DU BÂTIMENT DES LOISIRS (K-38-25)

ATTENDU QUE lors de sa séance du 10 mars 2025, le conseil municipal a adopté la résolution no. 250331 octroyant un contrat pour des services de nettoyage et de réparation d'urgence liés à l'inondation du bâtiment des Loisirs;

ATTENDU QUE la résolution susmentionnée mentionnait un montant erroné: \$232,091.97;

ATTENDU QUE le montant correct du contrat octroyé est de 259 478,13 \$ plus les taxes applicables;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc modifie, par la présente, la résolution no. 250331 pour indiquer que le montant du contrat octroyé est de 259 478,13 \$ plus les taxes applicables. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250414

LOISIRS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE TENNIS (K-43-25)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») requiert chaque année les services d'une entreprise pour la préparation, le resurfaçage et l'entretien des terrains du Club de tennis Côte Saint-Luc situés au 8215, chemin Guelph;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des prix à cinq (5) fournisseurs et en a reçu trois (3);

ATTENDU QUE le prix le plus bas a été reçu de PC Court Inc;

ATTENDU que conformément à l'article 13 du règlement 2497 de la Ville intitulé: «Règlement sur la gestion contractuelle», la Ville est autorisée à octroyer un contrat de gré à gré pour un montant compris entre 25 000 \$ et le seuil des appels d'offres publics, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour l'entretien des terrains du Club de tennis Côte Saint-Luc pour la saison 2025 à PC Court Inc. pour un montant de 46 279,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier no TC-25-0061 daté du 31 mars 2025 a été émis par le trésorier de la Ville attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250415

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 2633-1 À ÊTRE INTITULÉ :
« RÈGLEMENT NO 2633-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2633 CONCERNANT
LES TARIFS DES LOISIRS DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2025 »**

La conseillère Berku a donné avis de motion que le projet de règlement no 2633-1 à être intitulé :« Règlement no 2633-1 amendant le règlement 2633 concernant les tarifs des loisirs de la Ville de Côte Saint-Luc pour l'année financière 2025 » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

La conseillère Berku a mentionné l'objet et la portée du projet de règlement no 2633-1 à être intitulé :« Règlement no 2633-1 amendant le règlement 2633 concernant les tarifs des loisirs de la Ville de Côte Saint-Luc pour l'année financière 2025 ».

250416

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2633-1 À ÊTRE INTITULÉ :
« RÈGLEMENT 2633-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2633 CONCERNANT LES
TARIFS DES LOISIRS DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2025 »**

La conseillère Berku a déposé le projet de règlement no 2633-1 à être intitulé :
« Règlement no 2633-1 amendant le règlement 2633 concernant les tarifs des loisirs
de la Ville de Côte Saint-Luc pour l'année financière 2025 ».

250417

**DÉVELOPPEMENT URBAIN – APPROBATION D'UNE CORRECTION DE
FACTURATION POUR LE CONTRAT DE RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS
DE 2024 (C-07-24)**

ATTENDU QUE le 22 mars 2024, suite à l'appel d'offres public no. C-07-24, la Ville
de Côte Saint-Luc (« Ville ») a octroyé un contrat de reconstruction de trottoirs à
Cojalac Inc. au montant de 662 950,00 \$;

ATTENDU QUE le 9 septembre 2024, la Ville a approuvé un ordre de changement
d'un montant de 33 000,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'en raison d'une erreur de facturation commise par Cojalac Inc. des
travaux supplémentaires totalisant 40 323,51 \$ plus les taxes applicables ont été
effectués pendant la durée du contrat;

ATTENDU QUE la Ville, n'étant pas au courant de l'erreur de facturation, a approuvé
les travaux supplémentaires au cours du projet et, par conséquent, elle doit payer
le montant supplémentaire;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc approuve, par la
présente, la correction de l'erreur de facturation commise par Cojalac Inc. et le
paiement d'un montant additionnel de 40 323,51 \$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses décrites seront financées par le règlement d'emprunt
2621 intitulé : «Règlement 2621 autorisant un emprunt de 3 559 000 \$, y compris
les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs
appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc»;

QUE le Certificat du Trésorier no. 25-0049 daté du 28 février 2025 a été émis
par le Trésorier de la Ville attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les
dépenses décrites.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250418

**DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA
RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS (C-08-25)**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public
basé sur un système d'évaluation par pondération des soumissions sous le numéro

d'appel d'offres C-08-25 pour la reconstruction des trottoirs de la Ville et a reçu sept (7) soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions reçues de Bordures et Trottoirs Mirabex Inc. et de Roxboro Excavation Inc. ont été jugées non conformes sur le plan documentaire;

ATTENDU QUE selon le système de pondération et d'évaluation des soumissions de la Ville, la soumission de Cojalac Inc. a obtenu la note finale la plus élevée et a donc été déclarée la soumission gagnante en vertu de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le règlement 2088 intitulé « Règlement 2088 - Règlement de construction consolidé de la Ville de Côte Saint-Luc » stipule que la Ville est responsable de réparer les dommages causés aux trottoirs par les résidents ou les entrepreneurs en raison de la construction sur leur propriété (« Portions privées des trottoirs »);

ATTENDU QUE ces réparations sont effectuées par le même entrepreneur et aux mêmes prix unitaires que le reste des trottoirs de la Ville (« Portions publiques des trottoirs »);

ATTENDU QUE le coût des Portions privées des trottoirs est financé par le budget de roulement de la Ville et finalement remboursé par lesdits résidents et/ou entrepreneurs, ce qui n'a aucun effet sur les dépenses de la Ville;

ATTENDU QUE le coût des Portions publiques des trottoirs est financé par le budget d'investissement de la Ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») déclare, par la présente, les soumissions reçues de Bordures et Trottoirs Mirabex Inc. et de Roxboro Excavation Inc. non conformes, donc ces soumissions sont rejetées;

QUE le Conseil, octroie par la présente, un contrat pour la reconstruction des trottoirs à Cojalac Inc. pour un montant de 676 500,00 \$, plus les taxes applicables;

En outre, la Ville peut envisager un montant de 10 % pour toute contingence potentielle, le cas échéant, qui devra être approuvée au préalable conformément aux procédures de la Ville;

QUE de ces montants, 40 000 \$ plus les taxes applicables soit alloué pour les réparations éventuelles des Portions privées des trottoirs, au besoin;

QUE les dépenses décrites soient financées comme suit :
- 704 150,00 \$ du règlement d'emprunt no. 2645 - pour les Portions publiques des trottoirs;
- Jusqu'à 40 000 \$ du budget de roulement de la Ville - pour les Portions privées des trottoirs;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt susmentionné par le ministère des Affaires municipales de l'Habitation (MAMH);

QUE le trésorier de la Ville a émis le certificat du trésorier TC 25-0058 le 28 mars 2025, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus;

QUE le directeur du développement urbain est par la présente nommé pour procéder à l'évaluation de la performance de Cojalac Inc. dans le cadre du présent contrat soumissionné.»
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250419

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRAÇAGE DE MARQUES SUR LA CHAUSSÉE (C-11-25)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public sous le numéro C-11-25 pour le traçage de marques sur la chaussée pour l'année 2025, et a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU QUE la plus basse soumissions conforme a été reçue de Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc.;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour le traçage de marques sur la chaussée pour l'année 2025 conformément aux termes de l'appel d'offres no C-11-25 à Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc. pour un montant total de 157 602,26 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier no. TC 25-0059 en date du 26 mars 2025 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE le directeur du développement urbain est par la présente nommé pour procéder à l'évaluation du rendement de Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.'s dans le cadre de ce contrat.»
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250420

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DU GARAGE MUNICIPAL (C-06-25C)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public pour la réfection de la distribution électrique du garage municipal sous le numéro de soumission C-06-25C et a reçu cinq (5) soumissions;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme était Les Entreprises DG Électrique Inc.;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat pour la réfection de la distribution électrique du garage municipal à Les Entreprises DG Électrique Inc. pour un montant de 583 026,30\$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses décrites soient financées de la façon suivante :
- 526 626,30 \$ à même le règlement d'emprunt no. 2648;
- 15 600,00 \$ par l'entremise d'un prêt sans intérêt du fonds de roulement de la Ville;
- Jusqu'à 40 800,00 \$ du surplus accumulé non affecté de la Ville;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt susmentionné par le ministère des Affaires Municipales de l'Habitation (MAMH);

QUE la Ville s'engage à fournir chaque année, à même ses fonds généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement;

QUE la durée de remboursement ne dépassera pas cinq (5) ans;

QUE le certificat du trésorier no. 25-0063 a été émis par le trésorier de la Ville le 31 mars 2025 attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-haut.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250421

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 6009 KREIGHOFF – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

«QUE le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale, montrant des modifications de la façade avant de l'Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 1560818 et préparé pour la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 mars 2025, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250422

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5733-5735 KINCOURT – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

«QUE le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale, montrant des modifications aux façades de l'Habitation Bifamiliale Jumelée sur le lot 1053675 et préparé pour la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 mars 2025, soit

approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc.»
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250423

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)– 5625 RAND –VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

«QUE le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale, montrant des modifications de la façade avant de l'Habitation Unifamiliale Jumelée sur le lot 1053120 et préparé pour la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 mars 2025, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250424

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5621 IRVING-LAYTON – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

«QUE le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale, montrant la construction d'une nouvelle Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 3395745 et préparé par Ariel Aaron Architecte pour la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 mars 2025, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250425

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5555 TRENT – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

«QUE le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale, montrant des modifications aux façades de l'Habitation multifamiliale existante, suite à l'ajout d'unités résidentielles au rez-de-chaussée, sur le lot 1054011 et préparé par Alfredo Nunez Architecte pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février

2025 soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc.»
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250426

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5555 TRENT – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

«QUE conformément aux dispositions du Règlement N° 2632, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5555 Trent, Lot 1054011 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre l'habitation multifamiliale existante à maintenir un minimum de 64 espaces de stationnements intérieurs au lieu du minimum requis de 121 espaces de stationnements intérieurs, et à maintenir un minimum de 3 espaces de stationnements extérieurs pour les visiteurs au lieu du minimum requis de 10 espaces de stationnements extérieurs pour les visiteurs, suite à l'ajout de 17 nouvelles unités résidentielles au rez-de-chaussée.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 7-2-5.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

250427

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), (« Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en mai 2025 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en mai 2025, comme suit:

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en mai 2025, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Côte Saint-Luc et de ses résidents.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

250428

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 21 H 15, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
250409	Annexe A	Liste d'embauche des employés auxiliaires cols blancs

DÉPARTEMENT DES LOISIRS ET DES PARCS
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC
LISTE DES NOMS À PARTIR DE MARS 2025
POUR L'APPROBATION DU CONSEIL DU MOIS AVRIL 2025

NOMS DES EMPLOYÉS		POSTE/PROGRAMME OU REMPLACEMENT	TRANSFERT DE QUELLE POSTE	DATE DE DÉBUT DE L'EMPLOYÉ	DOMICILE	NOMBRE D'ANNÉES D'EMPLOI	PERIODE de À/ INDÉTERMINÉ	NOMS ENVOYÉS AU CAUCUS AU COURS L'AVANT-DERNIER	TAUX Heure	NOMBRE DE SEMAINE D'EMPLOI PRÉVUES	HEURES HEBDOMADAIRES	DÉPENSES ANNUELLES APPROX. JUSQU'EN FIN 2025	CODE DU GRAND LIVRE
Aquatique													
Abergel	Lucas	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	3			\$19.80	10	20	\$3,960.00	02-740-00-112
Abergel	Emmanuelle	Sauveteur(e)		2025-04-27	Côte Saint-Luc	2			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Benabou	Joshua	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Benzacar	Amanda	Sauveteur(e)		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Bouzaglo	Elie	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Evans	Emma	Sauveteur(e)		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Fhima	Gabrielle	Sauveteur(e)		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Fichman	Joseph	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Fraser	Jack	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Hutman	Benjamin	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Jaouadi	Rayen	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Kukla	Leon	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
kwon	Yonghyeon	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	2			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Laredo	Samuel	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	2			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Manavi-Nameq	Setareh	Sauveteur(e)		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Ohana	Noemie	Sauveteur(e)		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Oliel	Noah	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	2			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Reziale	Ryan	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Ruscito	Marcus	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Sadogh Fam	Milad	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Tchinov	David	Sauveteur		2025-04-27	Côte Saint-Luc	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Tolendano	Brooklyn	Sauveteur(e)		2025-04-27	Hampstead	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Steiner	Sophie	Sauveteur(e)		2025-04-27	Hampstead	2			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Babkine	Natalya	Sauveteur(e)		2025-04-27	Montréal - Ouest	2			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Srougi	Magnus	Sauveteur		2025-04-27	Montréal - Ouest	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Switzer	Gabrielle	Sauveteur(e)		2025-04-27	Montréal - Ouest	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Taylor	Corinne	Sauveteur(e)		2025-04-27	Montréal - Ouest	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Urminsky	Maxwell	Sauveteur		2025-04-27	Montréal - Ouest	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Clarke	Isabeau	Sauveteur(e)		2025-04-27	Montréal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Garcia	Lourdes	Sauveteur(e)		2025-04-27	Montréal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Green	Eva - Marie	Sauveteur(e)		2025-04-27	Montréal	3			\$19.80	10	20	\$3,960.00	02-740-00-112
Lei	Lucas	Sauveteur		2025-04-27	Montréal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Mir-Orefice	Maxime	Sauveteur		2025-04-27	Montréal	5			\$22.91	10	20	\$4,582.00	02-740-00-112
Rodriguez	Gabriel	Sauveteur		2025-04-27	Montréal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Shapiro	Sydney	Sauveteur(e)		2025-04-27	Montréal	2			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Smith	Roman	Sauveteur		2025-04-27	Montréal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Vilches	Amaru	Sauveteur		2025-04-27	Montréal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Pantry	Charlotte	Sauveteur(e)		2025-04-27	Montréal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Cui	Ryan	Sauveteur		2025-04-27	Ville St-Laurent	2			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Cui	Shawn	Sauveteur		2025-04-27	Ville St-Laurent	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Bailey	Nathan	Sauveteur		2025-04-27	Ville Mont-Royal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Fakoua	Sara	Sauveteur(e)		2025-04-27	Ville Mont-Royal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Gonzalas	Simon	Sauveteur		2025-04-27	Ville Mont-Royal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Pasteris-Montecalvo	Sofia	Sauveteur(e)		2025-04-27	Ville Mont-Royal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Schipper	Leo	Sauveteur		2025-04-27	Ville Mont-Royal	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Mazza	Gianluca	Sauveteur		2025-04-27	Westmount	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Sebag	Mark	Sauveteur(e)		2025-04-27	Westmount	2			\$18.25	10	20	\$3,650.00	02-740-00-112
Abajian	Hrant	Sauveteur		2025-04-27	Laval	Nouveau			\$16.71	10	20	\$3,342.00	02-740-00-112
Sous-total:											\$165,972.00		

Camp de jour														
Bejar Diaz	Ana	Responsable de parc pour camp de jour		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$18.17	10	35	\$6,359.50	02-750-05-112
Fichman	Alexandra	Responsable de parc pour camp de jour		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$18.17	10	35	\$6,359.50	02-750-05-112
Lepinazan	Tristan	Responsable de parc pour camp de jour		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$18.17	10	35	\$6,359.50	02-750-05-112
Attar	Alexandre	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Avigdor	Ariella	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	2				\$17.08	9	30	\$4,611.60	02-750-05-112
Benayoun	Asher Meir	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Giambattista	Lilian	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Mohammadpour	Dina	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Seivewright	Loic	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Shuklinsky	Mya-Jordyn	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Vincent	Sara	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Yacoub	Michelle	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Bultz	Alexander	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Licari	Alexandre	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Pultuskier	Jaclyn	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Tunde	Jesugbemi	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Tunde	Oluwawapelumi	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
White	Joshua	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Bejar-Diaz	Luis	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Shelihhan	Mark	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Gorelik	Maxwell	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Wise	Riley	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Hockenstein	Samuel	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Sissay	Rekik	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Hampstead	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Doyle	Brody	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Montréal-Ouest	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Lambert	Felix	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Montréal-Ouest	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Lambert	Mathilde	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Montréal-Ouest	2				\$17.08	9	30	\$4,611.60	02-750-05-112
Davies	Isabel	Moniteur(trice) de camp de jour junior		2025-05-18	Westmount	Nouveau				\$16.59	9	25	\$3,732.75	02-750-05-112
Barman-Tao	Dawson	Responsable de parc pour camp de jour		2025-05-18	Ville LaSalle	2				\$18.49	10	35	\$6,471.50	02-750-05-112
Grant	Jordan	Responsable de parc pour camp de jour		2025-05-18	Ville LaSalle	2				\$18.49	10	35	\$6,471.50	02-750-05-112
Gordon	Nyla- London	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Ville LaSalle	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Lemay	Emilie Astrid	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Île - Perrot	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Atsiangbe	Victory	Moniteur(trice) de camp de jour senior		2025-05-18	Saint-Jérôme	Nouveau				\$16.76	9	30	\$4,525.20	02-750-05-112
Sous-total:													\$147,805.60	
Pickleball														
Santini	Savina	préposé au pickleball		2025-05-12	Côte Saint-Luc	1				\$16.80	24	35	\$14,112.00	02-730-00-112
Dobin	Nathan	préposé au pickleball		2025-05-12	Côte Saint-Luc	1				\$16.80	24	14	\$5,644.80	02-730-00-112
Plotkin	Liam	préposé au pickleball		2025-05-12	Dorval	1				\$16.80	24	21	\$8,467.20	02-730-00-112
Sous-total:													\$28,224.00	
Club de tennis														
D'Agostino	Mikael	Préposé au tennis		2025-05-01	Côte Saint-Luc	3				\$17.20	20	25	\$8,600.00	02-749-01-112
Di Sciuillo	Stephanie	Préposé au tennis		2025-05-01	Côte Saint-Luc	5				\$18.55	17	30	\$9,458.46	02-749-01-112
Van Frank	Tylor	Préposé au tennis		2025-05-01	Côte Saint-Luc	4				\$18.55	20	20	\$7,418.40	02-749-01-112
Levitt	Ethan	Préposé au tennis		2025-05-01	Côte Saint-Luc	4				\$18.55	20	20	\$7,418.40	02-749-01-112
Korman	Jack	Préposé au tennis		2025-05-01	Côte Saint-Luc	Nouveau				\$16.58	20	20	\$6,632.00	02-749-01-112
Taylor	Kyle	Préposé au tennis		2025-05-01	Montréal	1				\$16.88	16	20	\$5,401.60	02-749-01-112
Hewel-Spicer	Lucas	Préposé au tennis		2025-05-01	Montréal	4				\$18.55	24	15	\$6,676.56	02-749-01-112
Sous-total:													\$51,605.42	
Total:													\$393,607.02	

Cornelia Ziga
Directeur des loisirs

Signé

C. Ziga

Date

le 31 mars 2025